

## SFACT 59-SGAMI

## C'EST BEAUCOUP MIEUX QUE SI CA AVAIT ETE PIRE

Le 4 juillet dernier s'est tenu un groupe de travail (GT) présidé par M TANGUY, chef du service comptable de l'État. Ce fut l'occasion de reparler du SFACT 59 et de l'expérimentation qui avait conduit au désastre décrit dans notre article toujours disponible [ici](#).

L'ordre du jour prévoyait notamment l'examen d'un projet de rapprochement des missions des centres de services partagés (CSP) et service facturier (SFACT).

La DGFIP prépare en effet deux expérimentations de rapprochement entre un CSP et un SFACT à compter de 2019 :

- l'une en administration centrale qui concerne le service de contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) des ministères économiques et financiers et le centre de prestations financières du secrétariat général (CPFI) ;
- l'autre à l'échelon déconcentré entre le CSP bloc 3 (ministères économiques et financiers, ministères sociaux, culture) et le SFACT interministériel de Bretagne (DRFiP 35).

Ce rapprochement est censé permettre à chaque agent de traiter un même dossier, de l'engagement juridique au paiement de la dépense. Cette organisation apporterait, selon la DG, le maximum de gains de productivité et d'attractivité des postes pour les agents. Le Président allant jusqu'à affirmer que les agents seraient demandeurs.

Les gains de productivité découleraient de « redondances dans la réalisation des contrôles par les différents acteurs. » Or, un rapport national d'audit d'organisation et de fonctionnement des SFACT de juin 2018 assure du contraire ; il y est spécifié en page 42 « ...l'absence de chevauchement et de contrôles redondants entre CSP et SFACT » !

En pointant du doigt cette contradiction, **F.O.-DGFIP** a contraint le sous directeur Dépenses de l'État et Opérateurs à avouer qu'il ne partageait pas les conclusions du rapport de la Mission Risques Audits dont il était pourtant destinataire.

Concernant le prétendu enthousiasme des agents à exercer des missions qui relèvent de la compétence de l'ordonnateur, nous n'avons pu évidemment nous empêcher de rappeler l'expérimentation récente de l'intégration SFACT/SGAMI (secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur). Expérimentation qui a abouti à un fiasco tant pour les personnels que pour la trésorerie de l'État. A ce titre, le Président de séance assume sa pleine et entière responsabilité et dégage celle des agents, tout en soulignant la défaillance des cadres supérieurs.

Il a ainsi rappelé que l'État « **a même du payer des intérêts moratoires !!!** » mais que « **les agents ne sont en aucun cas responsables** ». L'encadrement supérieur, par contre, « **était tenu à un reporting régulier, à la transmission de tableaux de bord de suivi et de pilotage qui sont parvenus à la DG, au mieux, très en retard** ».

Pour conclure, le Président a rappelé, une fois de plus, que « **les agents ne sont pas responsables de cet échec** » mais qu'« **il faut savoir mettre un terme à une expérimentation** ».

En résumé, c'est beaucoup mieux que si c'était pire..